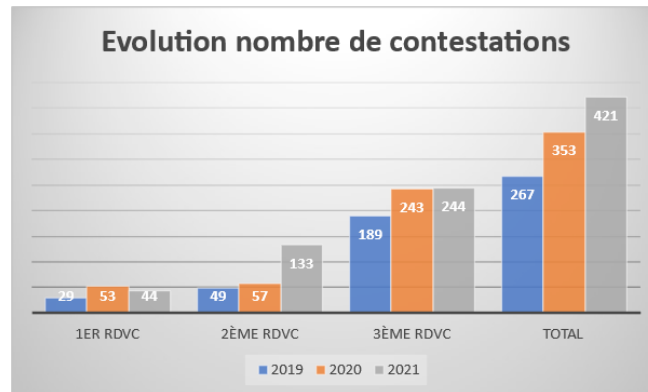


Compte-rendu FSU de la CAPN de contestation des appréciations finales des rendez-vous de carrière.

Comme le prévoit La réglementation, la Commission Administrative Paritaire Nationale des agrégés (CAPN) a siégé pendant les 4 et 5 mai pour examiner les contestations d'appréciations finales de rendez-vous de carrière.

Les contestations sont en nette hausse par rapport à l'année dernière (+20%) alors même que les rendez-vous de carrière sont à la baisse (-25%).

Sur 3 ans l'évolution des contestations



Et l'évolution du nombre de RDVC

| Nbre de RDVC | 2018 | 2019 | 2020 |
|--------------|------|------|------|
| 6ème échelon | 1387 | 2056 | 1048 |
| 8ème échelon | 2101 | 1969 | 1946 |
| 9ème échelon | 2052 | 3236 | 2231 |
| | 5540 | 7261 | 5225 |

La première année 4,8% des personnels ont poursuivi leur recours jusqu'en CAPN, en 2021, c'est un peu plus de 8% des personnels qui ont fait un recours jusqu'en CAPN.

Sur l'égalité professionnelle, la proportion de femmes qui poursuivent leur recours en CAPN est en progrès et commence à se rapprocher de leur proportion dans celles et ceux qui ont eu un RDVC (54%)

| Contestations totales | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | H | F | H | F | H | F |
| 1er RDVC | 13 | 16 | 30 | 23 | 24 | 20 |
| 2ème RDVC | 27 | 22 | 31 | 26 | 73 | 60 |
| 3ème RDVC | 96 | 93 | 101 | 142 | 104 | 140 |
| | 136 | 131 | 162 | 191 | 201 | 220 |
| | 267 | | 353 | | 421 | |
| | 50,94% | 49,06% | 45,89% | 54,11% | 47,74% | 52,26% |

Les contestations de l'appréciation finale sont en hausse car encore une fois, à réception de l'appréciation finale courant janvier, les collègues ont pu constater les travers dans lesquelles s'enferme notre ministère. En effet, alors même qu'aucun texte ne fixe de quotas pour l'évaluation professionnelle, ceux-ci sont bien présents dans la tête des évaluateurs et évaluatrices et aboutissent à des incompréhensions et des aberrations totales.

Une nouvelle fois donc, cette réception de l'appréciation a provoqué chez nombre de nos collègues colère et incompréhension car leur appréciation finale ne correspondait en rien aux niveaux cochés et/ou aux observations faites par leurs chefs d'établissement et IPR (dans le second degré). Nous avons eu des collègues ayant tous leurs items en excellent et obtenant très satisfaisant, nous avons eu des collègues ayant un mélange d'items excellent et très satisfaisant et obtenant satisfaisant en appréciation finale...

Rappelons que les décrets statutaires ne fixent à aucun moment des quotas sur l'appréciation finale. Quel que soit le rendez-vous de carrière, les collègues pourraient très bien être classés à 80% dans le niveau « excellent ». D'ailleurs quand il y avait encore des notes pédagogiques et que les inspections avaient une grille cible, elles plaçaient bien plus de 30% des collègues dans les notes correspondantes au grand choix. Que ne dirait-t-on aux collègues s'ils fonctionnaient avec des quotas prédéterminés pour leurs classes ?!

Les élus de la FSU ont défendu lors de la CAPN (plus de 16h de visio en deux jours !) les collègues qui ont porté des recours et continuera de défendre une évaluation formatrice, exempte de quotas, déconnectée de la carrière des collègues.

Il y a eu au total 423 contestations se répartissant en 44 pour le 6ème, 133 au 8ème et 246 au 9ème échelon.

Les modifications ont été nombreuses et ont permis de dépasser largement les « quotas » que voulait fixer l'administration mais cette question des quotas est restée bien présente dans les réponses et blocages de l'administration.

Pour le 6ème échelon 38 collègues sur 44 (soit plus de 86 % des demandeurs) ont vu leur appréciation rehaussée ainsi que 120 collègues sur 133 (soit plus de 90 % des demandeurs) pour le 8ème échelon.

Au 9ème échelon les discussions se sont tendues, en effet le ministère avait en entrée de commission un peu plus de 33% d'appréciation excellent pour ce 3ème rendez-vous de carrière et est resté bloqué sur des questions de pourcentage, alors même que ces pourcentages n'ont aucun sens sur une évaluation professionnelle. Malgré les demandes et protestations unanimes des organisations syndicales, le ministère n'est pas allé au-delà des collègues ayant 10 items Excellent et 1 avis très satisfaisant pour modifier l'appréciation finale en excellent et a souhaité choisir 13 dossiers de collègues ayant 9 items Excellent pour modifier leur appréciation finale.

Ce sont au final 117 appréciations finales sur 244 au 9ème échelon qui ont été modifiées (soit un peu plus de 47%).

L'attitude de l'administration ne peut que susciter incompréhension, frustration et amertume. Cette gestion purement administrative et technocratique des « ressources humaines » aboutit à des aberrations.

L'institution doit être capable de reconnaître la qualité et l'engagement de ses personnels après 15 ans et plus de carrière. Dans le cadre d'une évaluation objective et juste, la valeur professionnelle ne se continue pas.

Au final 241 recours sur 423 ont abouti soit près de 57 % des recours mais bien plus auraient du pouvoir aboutir.

C'est au final un signal assez désastreux envoyé à la profession !

Les élu-es FSU en CAPN des agrégés